

La Notice Locale Aux Marins

| | |
|----------------|---|
| Numéro | 017/2021 |
| Sujet : | COVID 19 - Les catégories de pays et de régions pour les voyages en bateaux de plaisance |

Les Autorités Civiles d'Urgence de Guernesey ont accepté de réintroduire la catégorisation par pays et par région pour les voyageurs au baillage de Guernesey à partir du 23 avril 2021.

Les navires en visite

Si vous avez l'intention de visiter le baillage de Guernesey et vous avez voyagé depuis ou à travers un pays ou une région de catégorie 4 au cours des 14 derniers jours, vous devez :

- Compléter un formulaire de voyage dans les 48 heures avant votre arrivée.
- Commencer par vous rendre au Port de Saint Pierre pour le dédouanement, si votre destination est en Guernesey, Herm ou Serq, ou passez au Port de Braye si votre destination est à Aurigny.
- A l'arrivée, il vous sera donné l'option d'être testé pour le coronavirus et au jour 13, avec libération de l'isolement après un test négatif au jour 13. Si vous n'acceptez pas le test pour le coronavirus, vous devez vous isoler à bord ou à une adresse déclarée à terre pendant 21 jours.

A partir du 23 avril, si vous avez voyagé depuis ou à travers un pays ou une région de catégorie 3 au cours des 14 derniers jours, vous devez :

- Compléter un formulaire de voyage dans les 48 heures avant votre arrivée.

- Commencer par vous rendre au Port de Saint Pierre pour le dédouanement, si votre destination est en Guernesey, Herm ou Serq, ou passez au Port de Braye si votre destination est à Aurigny.
- A l'arrivée, il vous sera donné l'option d'être testé pour le coronavirus et au jour 7, une fois que le résultat du test est négatif, continuer le suivi passif jusqu'au jour 14. Si vous n'acceptez pas le test pour le coronavirus, vous devez vous isoler à bord ou à une adresse déclarée à terre pendant 21 jours.
- Si vous voyagez avec des membres de votre famille ou des amis, vous devez continuer à vous isoler jusqu'à ce que tout le monde dans le groupe reçoive un test négatif au jour 7.

Si vous arrivez en dehors des heures de travail, vous devez vous rendre à un ponton d'isolement, comme indiqué par Guernesey VTS – VHF canal 12 et attendre la présence du Personnel du Port et/ou de l'Agence Frontalière le lendemain matin.

Les navires du baillage de Guernesey ayant l'intention de visiter d'autres juridictions

Si vous quittez le baillage et visitez un autre port dans un pays ou une région de catégorie 4, vous devez :

- Compléter un formulaire de voyage dans les 48 heures avant votre arrivée.
- Commencer par vous rendre au Port de Saint Pierre pour le dédouanement, si votre destination est en Guernesey, Herm ou Serq, ou passez au Port de Braye si votre destination est à Aurigny.
- A l'arrivée, il vous sera donné l'option d'être testé pour le coronavirus et au jour 13, avec libération de l'isolement après un test négatif au jour 13. Si vous n'acceptez pas le test pour le coronavirus, vous devez vous isoler à bord ou à une adresse déclarée à terre pendant 21 jours.

A partir du 23 avril, si votre destination est un pays ou une région de catégorie 3, vous devez :

- Compléter un formulaire de voyage dans les 48 heures avant votre arrivée.
- Commencer par vous rendre au Port de Saint Pierre pour le dédouanement, si votre destination est en Guernesey, Herm ou Serq, ou passez au Port de Braye si votre destination est à Aurigny.

Guernsey Harbours
St Julian's Emplacement
St Peter Port
Guernsey
www.harbours.gg

Captain David Barker
Harbour Master

- A l'arrivée, il vous sera donné l'option d'être testé pour le coronavirus et au jour 7, une fois que le résultat du test est négatif, continuer le suivi passif jusqu'au jour 14. Si vous n'acceptez pas le test pour le coronavirus, vous devez vous isoler à bord ou à une adresse déclarée à terre pendant 21 jours.
- Si vous voyagez avec des membres de votre famille ou des amis, vous devez continuer à vous isoler jusqu'à ce que tout le monde dans le groupe reçoive un test négatif au jour 7.

Si vous arrivez en dehors des heures de travail, vous devez vous rendre à un ponton d'isolement, comme indiqué par Guernsey VTS – VHF canal 12 et attendre la présence du personnel du port et/ou de l'agence frontalière le lendemain matin.

Dans tous cas, si vous avez l'intention de vous isoler à une adresse désignée, vous devez voyager directement depuis votre amarrage à cette adresse avec votre propre véhicule ou un taxi, mais pas les transports publics. Gardez les fenêtres ouvertes, utilisez le gel hydroalcoolique sur les mains, portez un masque facial et observez des mesures strictes de distance sociale du conducteur et à deux mètres de tout autre personnel lorsque possible.

Plus d'informations sont disponibles sur le site web du gouvernement de Guernsey : <https://covid19.gov.gg/>

Guernsey Harbours
St Julian's Emplacement
St Peter Port
Guernsey
www.harbours.gg

Captain David Barker
Harbour Master